

# **PROCES-VERBAL**

## **DELEGUES PRESENTS**

MM. Christian DENIS président, Alain MEQUIGNON vice-président, Francis DUCROCQ vice-président, Jacques BERTELOOT vice-président.

Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.

## **DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN DELEGUE TITULAIRE OU SUPPLEANT.**

MM. Gilbert CHIQUET représenté par M. Jean-Luc HOCHART, Bertrand PETIT représenté par Mme Sylviane MIEZE, Jean-Jacques DELVAUX représenté par M. Jacques BERTELOOT, Jean-Marie BARBIER représenté par M. Guy ANNE, Jean-Marie HARLAY représenté par M. Marc DAMBRICOURT, Daniel HERBERT représenté par M. Francis BERQUEZ, Guy CATOEN représenté par M. Sylvain LEFEBVRE (qui ne prend pas part au vote de la question n°4), M. Josse HEUMEZ représenté par M. Ulysse DUPONT.

## **ABSENTS NON REPRESENTES**

Mme Francine PLE, M. André BULTEL.

## **MEMBRE SUPPLEANT NE PARTICIPANT PAS AUX DELIBERATIONS**

M. Jean-Pierre MALLAURAN.

## **MEMBRE SUPPLEANT EXCUSE**

M. Pierre LURETTE.



Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de 25).

Le quorum est largement atteint. M. DENIS ouvre la séance. Il remercie la communauté de communes de Lumbres par l'intermédiaire de M. Jean-Luc HOCHART délégué suppléant, représentant M. CHIQUET excusé, de la mise à disposition de la salle d'Esquerdes. La question sera posée en fin de réunion pour connaître le lieu d'accueil de la prochaine réunion de comité.

M. DENIS rappelle que tout délégué titulaire peut se faire représenter par un délégué suppléant.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. (réunion du 9/9/04)

## **QUESTION N°1-ADMINISTRATION GENERALE** **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de M. Le président, M. Francis DUCROCQ a été désigné secrétaire de séance.

## **QUESTION N°2-ADMINISTRATION GENERALE** **MARCHE PUBLIC -MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION DU MOULIN** **SNICK**

La réfection du vannage du moulin snick, M. DENIS informe l'assemblée que le marché était autorisé sans l'avis du conseil syndical étant donné qu'il ne dépasse pas la somme de 90.000 € HT. La commission d'appel d'offres s'étant réunie le 16 novembre, le président ayant la délégation de ratifier le marché, souhaite que le

Comité Syndical valide l'accord de la C.A.O. A la majorité absolue, la maîtrise d'œuvre est acceptée pour la somme de 43 988.88 €TTC et attribué à l'entreprise AMODIAG ENVIRONNEMENT. Cette somme peut être inférieure si toutefois certaines données de la pré étude peuvent être récupérée auprès du bureau d'étude SAFEGE.

### **QUESTION N°3- ADMINISTRATION GENERALE CONVENTION PARC NATUREL ET LE SmageAa**

M. DENIS présente au Comité la convention entre le PNR et le SmageAa définissant les conditions de partenariat entre les deux parties. Les opérations diguettes dirigées par le Parc en collaboration avec le SmageAa, les couverts hivernaux par le SmageAa, tout ceci demande une collaboration efficace entre les deux partenaires. M. DENIS précise que les signatures de la convention SmageAa – PNR (avec M. PERCHERON, président) et la validation du SAGE (avec le Préfet) et la Commission locale de l'eau, tout sera programmé en même temps : le même jour, à la même heure à ESQUERDES à la salle des fêtes. Le rendez-vous sera pris dès l'accord de tous les partenaires. Aucune remarque, aucune observation, le Comité syndical accepte à l'unanimité la validation de la convention.

### **CONVENTION N°4 – COMMISSION : INONDATION FONDS DE CONCOURS DU SmageAa POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT CONTRE LES CRUES SUR LA COMMUNE DE SETQUES.**

M.MEQUIGNON donne lecture de la question et rappelle au Comité qu'il est possible dans le cadre intercommunautaire d'effectuer certains travaux dans les communes du SmageAa.

M. DENIS souligne que le SmageAa a les compétences des travaux intercommunautaires qu'il assume à 100%. Pour les intérêts communaux ou communautaires, le SmageAa sera partenaire technique et financier. Pour la commune de Setques (Communauté de Communes de Lumbres), il est proposé 20% du montant des travaux avec un plafond de 800 €. Ceci n'étant qu'un début ; mais il ne faut pas se méprendre, il ne s'agit pas d'inventer non plus des travaux. De même pour les quatre bras de Blendecques, ce sont des travaux communaux financés par la Commune, la CASO, et le SmageAa. Le Comité Syndical doit réfléchir sur ses possibilités d'aides financières par un fonds de concours aux communes, comme ici à la Commune de Setques.

M. PAYEN :(Communauté de Communes d'Hucqueliers) rappelle qu'à Wicquinghem des travaux de la même nature seront réalisés d'un montant de 150 000€. « C'est vrai nous avons été subventionnés, mais une partie aurait pu être financée par le SmageAa... de même qu'à Aix en Ergny des travaux très importants sont à accomplir et là aussi nous aurions besoin d'aide ».

M.DENIS répond qu'il n'y a pas de raison pour que l'on ne participe pas à condition que ce soient des travaux communautaires, pouvant avoir un intérêt intercommunautaire. Il conseille d'avoir le réflexe SmageAa comme un outil. Rendez-vous est pris avec Mlle RAVEL pour évaluer la possibilité d'une aide technique et financière.

A l'unanimité le fonds de concours est accepté, moins M. Sylvain LEFEBVRE, maire de Setques qui s'abstient au vote.

### **QUESTION 5 – COMMISSION INONDATION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE PNR AU SmageAa**

M. MEQUIGNON rappelle brièvement l'historique des couverts hivernaux, et présente au Comité le moyen à opter pour assurer le suivi auprès des agriculteurs par un technicien du PNR. Pour cela une convention est nécessaire. S'agissant d'un « Emploi Jeune », le SmageAa versera au Parc la part complémentaire au CNASEA. M. DENIS trouve la campagne plus verdoyante par rapport aux hivers précédents et précise que c'est également efficace pour la qualité de l'eau. A ce sujet,

M. DENIS conseille à ses collègues d'informer le plus possible leurs administrés. M. MEQUIGNON recommande d'établir un dépliant et l'envoyer aux mairies qui réaliseront l'information auprès de leurs agriculteurs. M. HOCHART souhaite que les agriculteurs le sachent déjà en mars pour pouvoir programmer dans l'assolement. M. DENIS : « les éléments seront pris en compte. Il est bien entendu que ce sont des petites actions, que d'autres suivront. Les petits bassins de rétention sont à créer. Il ne faut pas que la peur du bassin de rétention donne la peur des inondations. Pour 2005, il faudra savoir où poser le bassin » ! M. DENIS répète qu'il ne faut pas mélanger l'intérêt général et l'intérêt privé.

Il faudra aussi tenir compte des moyens financiers, compte tenu de la conjoncture économique de l'Audomarois actuelle, les EPCI à court terme, n'auront plus les mêmes revenus. A l'unanimité, la mise à disposition du personnel par le PARC au SmageAa est acceptée et le président est autorisé à signer la convention.

#### **QUESTION N°6- COMMISSION : RESSOURCES QUALITE MILIEUX INFORMATION SUR LES PIEGES A RATS MUSQUES.**

M. DUCROCQ donne lecture de l'information sur les pièges à rats musqués. Le SmageAa assure le suivi et l'aide apporté aux GDON, il y en a 6 – GDON Lys Aa, du Haut Pays, l'Ondatra, l'Usan, Groupement des Flandres Maritimes, le Pays de Lumbres. Le SmageAa s'est investi dans l'achat de 465 pièges en X et 35 nasses à rat musqué plates pour une somme de 3980,50€ TTC. Ceux-ci seront distribués aux piégeurs volontaires locaux contre un retour des carnets de piégeages.

M. DENIS rappelle que les pièges et nasses « marqués » seront suivis ; la lutte chimique se termine, donc il faut une continuité plus régulière et les 6 GDON devront s'investir dans leur action (les 6 GDON se situent sur le territoire du SmageAa). M. BOUHIN signale que le SmageAa est également concerné par le GDON du Calais. M. PAYEN a un piégeur qui n'est pas autorisé à poser des pièges, parce qu'il faut une distance de moins de 200 mètres des habitations. M. BRACQ, technicien, lui rappelle que des nasses seront distribuées par le SmageAa au GDON du Haut Pays, mais M. MEQUIGNON dénonce la mauvaise organisation du GDON (les territoires d'Hucqueliers et Fruges ne sont pas coordonnés). M. BRACQ rappelle que Mme NEDONCELLE de Rumilly Beaussart est allée en réunion et souligne le manque de coordination dans cette structure. Cependant 150 rats musqués ont été piégés. M. MEQUIGNON pour conclure propose que chaque GDON nomme un correspondant qui lui se déchargera sur les piégeurs, et dispatchera les informations. M. DENIS pour conclure demande au Comité s'il est d'accord, d'une part pour l'action déjà en route et la reconduction en 2005. A l'unanimité la question est adoptée.

#### **QUESTION N°7 – PERSONNEL INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ACCORDEE A L'AGENT DE SALUBRITE.**

M. DENIS explique au Comité, que lors de la réunion du 5 mai 2004, toutes les indemnités avaient été présentées et votées, mais l'agent de salubrité « catégorie C » n'avait pas été repris dans le tableau des agents pouvant bénéficier de l'IHTS. Un petit oubli, mais si une crue devait se produire (*ce qui n'est pas souhaitable*) on ne comprendrait pas très bien pourquoi le chef d'équipe ainsi que les agents ne soient pas sur place ce jour là. Aucune observation, à l'unanimité la question 7 est votée.

#### **QUESTION N°8 –FINANCES MODIFICATION BUDGETAIRE**

M. DENIS rapporte les virements de compte à compte à procéder :  
Le moulin snick virer du 232 au 2031 parce que le marché de maîtrise d'œuvre est considéré comme « étude » sur un bien qui ne nous est pas encore acquis.

Mise à disposition du technicien PNR – SmageAa : la contribution du SmageAa de 450€ et le fonds de concours pour Setques de 800 € TTC. A l'unanimité le Comité Syndical est d'accord pour la modification budgétaire.

En conclusion, M. DENIS rappelle qu'il a interrogé les 10 partenaires pour leur proposer de reconduire la même somme en 2005 qu'en 2004 pour leur participation au SmageAa. Pour l'instant seule la commune de Watten a souhaité une réunion de discussion entre les 10 partenaires. Monsieur DENIS comprend qu'il est plus difficile à l'échelon de la commune d'inscrire ces dépenses au budget. Il propose de rencontrer le conseil municipal, et souhaite que la commune trouve son intérêt dans les travaux du SmageAa. Elle bénéficiera quoiqu'il en soit de l'intérêt général que porte tous les travaux du SmageAa. M. Denis rappelle que le SmageAa peut être partenaire financier de travaux portés par la commune et qui iraient dans le sens de l'objet du SmageAa. Il rappelle que cet objet n'est pas seulement la lutte contre les inondations.

Monsieur BAUDENS précise que les communes en aval (marais) ne sont pas uniquement tributaires des travaux qui seront fait en amont, mais aussi de la gestion du canal, donc des VNF.

Monsieur DENIS rappelle sa position :

- ▶ si on fait des travaux sur l'Aa, le secteur de la Lys doit également montrer qu'il agit.
- ▶ La CLE est partenaire de la révision du protocole de gestion du canal à grand gabarit, et à cette occasion, Monsieur DENIS a exprimé sa position (Cf. CS précédents)
- ▶ De même pour les travaux de l'Institution.

Il précise également qu'il souhaite une réunion avec les autres secteurs concernés par la gestion du canal fin 2005 afin que tous aillent dans le même sens, et rappelle qu'un juste milieu doit être trouvé entre ne rien faire et faire des travaux pharaoniques.

Monsieur MEQUIGNON précise que l'amélioration des pompes a bien avancé et que l'étude de l'exutoire court sera finie prochainement. Monsieur REBENA abonde dans le sens de monsieur BAUDENS et souhaite qu'il y ait quand même une amélioration de l'évacuation à la mer.

Monsieur MEQUIGNON qui suit ses différentes instances ramènera les comptes-rendus au SmageAa. Une synthèse sera faite régulièrement pour information.

M. DENIS rappelle que le 6 décembre, les commissions se réunissent pour les actions définies en 2004 et à prévoir en 2005.

Le prochain comité syndical sera accueilli par la Communauté de Communes d'Hucqueliers.

Le président clôt la séance à 19H45, et propose le verre de l'amitié offert par la Communauté de Communes de Lumbres.

Compte-rendu publié et affiché au siège du Syndicat à  
Esquerdes  
Le 29 novembre 2004,

Le Secrétaire de séance,  
F. DUCROCQ

Le Président,

C. DENIS

Compte-rendu publié et affiché en application des articles L. 2121.24 et L 2121.25  
du Code des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

C.DENIS

F.DUCROCQ

LES MEMBRES,